

**Q13** sedo Nous estimons ne pas avoir la compétence nécessaire pour répondre de manière correcte à cette question.

sedo

sedo

sedo

sasi oui un minimum de contrôle serait le bienvenu car il y a trop de problèmes avec les

sasi enregistrements MX et les spams...

sasi

sasi

open-it L'office doit vérifier les DNS mais cela ne doit pas être bloquant pour

open-it l'achat du nom de domaine.

open-it

open-it

mediaserv La vérification technique doit être effectuée à titre d'information, mais ne doit pas être

mediaserv bloquant.

mediaserv

mediaserv

mail-club La situation actuelle de Zone Check orchestrée par l'Afnic est satisfaisante pour le

mail-club .FR. On pourrait l'étendre à l'ensemble des extensions françaises.

mail-club

mail-club

isofrance La vérification d'un nom de domaine doit être un préalable à son activation. Des noms de

isofrance domaines inactifs peuvent être envisagés, sans nécessité d'être installés sur des DNS.

isofrance

isofrance

inria-renatCeci est préférable car permet d'assurer une gestion technique rigoureuse.

inria-renater

inria-renater

fce teleconLes mécanismes techniques de vérification technique des serveurs DNS sont utiles.

fce teleconCependant, considérer ces mécanismes comme obligatoires lors de l'attribution du nom

fce teleconde domaine est contestable.

fce teleconIl ne semble dans ces conditions pas souhaitable d'imposer de telles vérifications dans

fce teleconl'arrêté de désignation.

fce teleconDe plus, plusieurs types de dépôts pourraient être définis :

fce telecondépôt sans usage du nom de domaine : donc sans installation DNS ou avec

fce teleconinstallation réduite

fce telecondépôt avec usage du nom de domaine qui pourrait donner lieu à vérification

fce telecontechnique des serveurs.

fce telecom

fce telecom

France larNon. Ceci relève de la vie privée et de la compétence technique des registrant ou de leurs

France larconseils. La confusion créée par l'AFNIC à ce sujet et le sentiment de "flicage" qui en a

France larrésulté, partait d'une bonne intention, mais a entraîné la confusion des genres et le désintérêt

France larçdes acquéreurs de noms de domaines.

France large

France large

dotanco Le registre ne doit pas imposer de critères techniques arbitraires,

dotanco surtout s'ils n'ont aucun impact sur son propre fonctionnement et

dotanco s'ils n'ont rien à voir avec la fonctionnalité DNS (comme par exemple

dotanco les tests relatifs à la configuration email dans l'actuel Zonecheck

dotanco du .FR)

dotanco Ou, si cela doit être le cas, cela doit découler d'un processus de

dotanco concertation entre toutes les parties prenantes, et en particulier

dotanco les bureaux sur qui reposent au final ce genre de problèmes, et non pas

dotanco être une mesure prise ex nihilo par le registre et imposé

dotanco unilatéralement, sans modifications possibles (cas actuel du .FR,

dotanco alors que les bureaux réclament de longue date une suppression ou au

dotanco moins un aménagement de cette procédure)

dotanco En particulier, l'arrêté de désignation du ou des registres devra  
dotanco clairement mentionner si de tels tests sont de la responsabilité du  
dotanco registre ou non (et dans la négative le registre ne pourra imposer de  
dotanco lui-même de tels tests), et définir leur périmètre afin que le  
dotanco registre ne puisse imposer tout et n'importe quoi.  
dotanco Comme évoqué précédemment, si ces tests existent, ils devraient être  
dotanco uniformes sur toutes les extensions, qu'elles soient gérées par un  
dotanco seul et même registre ou plusieurs, car il n'y aurait strictement  
dotanco aucune raison technique à des divergences locales (si ce n'est  
dotanco peut-être que dans le cas d'extension couvrant des territoires à  
dotanco connectivité Internet limité comme les îles, d'obliger l'existence  
dotanco d'au moins un serveur DNS en-dehors du territoire, afin d'assurer le  
dotanco service s'il y a une coupure de l'accès ; cela peut n'être qu'une  
dotanco recommandation aux possesseurs de nom de domaine et pas une  
dotanco obligation ; cela devrait par contre être une obligation pour les  
dotanco serveurs DNS du registre lui-même).

dotanco Il faut cependant avoir à l'esprit que les nouvelles extensions comme  
dotanco .PARIS ou .BERLIN auront tout intérêt à ne pas mettre en oeuvre de  
dotanco tels tests, qui sont unanimement perçus comme des freins à l'usage  
dotanco d'une extension, et que ces extensions auront donc un avantage par  
dotanco rapport aux extensions françaises couvertes par le décret qui sont  
dotanco dans un périmètre similaire et en concurrence, défavorables donc si  
dotanco elles doivent elles respecter et faire respecter des règles  
dotanco techniques contraignantes.

dotanco

dotanco

dataxy Les vérifications permettent de déterminer et de mesurer la qualité technique des bureaux  
dataxy d'enregistrement, et d'apporter cette information au plus grand nombre.  
dataxy  
dataxy

cci-martini Non, ce n'est pas son rôle. Par contre, si le registre constate des manquements répétés  
cci-martiniou s'il reçoit de nombreuses plaintes, il peut suspendre la validité d'un nom de domaine  
cci-martinique  
cci-martinique

cahri Non, car cela complique la mise en place rapide (exemple : pré-enregistrement avec une  
cahri zone non encore configurée) et même les changements de DNS (il faut attendre que le  
cahri robot vérifie la zone).  
cahri  
cahri

apdui Les vérifications permettent de déterminer et de mesurer la qualité technique des bureaux  
apdui d'enregistrement, et d'apporter cette information au plus grand nombre.  
apdui  
apdui

afnic La mauvaise configuration des serveurs de noms des zones déléguées peut avoir un  
afnic effet néfaste sur la perception de l'utilisateur sur l'extension et même sur le bon  
afnic fonctionnement des serveurs faisant autorité sur la zone déléguée (l'extension de  
afnic premier niveau en l'occurrence) dans certains cas.  
afnic Il est donc légitime qu'un office d'enregistrement puisse procéder à des vérifications  
afnic techniques des serveurs DNS associés au nom de domaine enregistré. La qualité de  
afnic ces vérifications techniques devrait être prise en compte pour évaluer les réponses à  
afnic l'appel de candidatures. Leur intégration dans l'arrêté ne paraît néanmoins pas  
afnic indispensable  
afnic  
afnic

acfc-ccip NSP  
acfc-ccip

acfc-ccip  
o6-12 Non.  
o6-12  
o6-12  
spt-wf Oui, absolument nécessaire  
spt-wf  
spt-wf  
05-26-pp sans avis.  
05-26-pp  
05-26-pp  
pp-B1431(Oui, Oui  
pp-B143105-20B  
pp-B143105-20B  
pp-05-20 oui, le bon fonctionnement du DNS suppose que le service ne soit  
pp-05-20 pas rendu avec trop d'erreurs (comme l'affirme le chapeau avant la  
pp-05-20 question).  
pp-05-20 En fait, on pourrait penser que les vérifications techniques devraient  
pp-05-20 être aussi réalisées régulièrement au cours de la vie des domaines.  
pp-05-20 Le problème est que le registre n'a pas de vrais moyens d'action pour  
pp-05-20 imposer une correction, sauf pendant l'enregistrement.  
pp-05-20  
pp-05-20  
pp-05-05 oui  
pp-05-05  
pp-05-05  
pp-04-29 non, la non accessibilité d'un domaine est du ressort de l'acquéreur, et  
pp-04-29 cette même non accessibilité peut être parfois nécessaire pour des raisons techniques  
pp-04-29  
pp-04-29  
pp06-24B Les vérifications permettent de déterminer et de mesurer la qualité technique des bureaux  
pp06-24B d'enregistrement, et d'apporter cette information au plus grand nombre.  
pp06-24B  
pp06-24B  
06-24-pp oui  
06-24-pp  
06-24-pp  
06-13-pp Non. L'enregistrement d'un domaine c'est l'enregistrement d'une idée.  
06-13-pp La mise en place de la zonefile est importante, mais elle est faite dans l'étape suivante, et est à la  
06-13-pp charge d'utilisateur (qui peut être aidé par un outil comme ZoneChecker). Après tout, si la  
06-13-pp zonefile est incorrecte, le domaine ne sera pas accessible - l'utilisateur a donc une motivation  
06-13-pp forte pour faire des vérifications techniques lui-même.  
06-13-pp Il ne faut pas que le Zone Checker soit trop exigeant pour les contacts email - un postmaster ou  
06-13-pp hostmaster obligatoire, signifie que le site qui enregistre doit supprimer les barrières antispam  
06-13-pp tant que l'Afnic ou un BE n'a pas vérifié. Pour contourner cette exigence, il ne reste rien d'autre à  
06-13-pp l'utilisateur que d'aliaser postmaster ou hostmaster au /dev/null, donc d'envoyer directement à la  
06-13-pp poubelle tout email arrivant vers ces adresses. C'est qui est à l'opposé du but d'origine - pouvoir  
06-13-pp contacter les responsables technique  
06-13-pp  
06-13-pp  
indom Cette question concerne le « zonecheck » pratiqué par l'AFNIC. A l'époque de  
indom son instauration, les motivations étaient incontestablement bonnes, puisque  
indom depuis ses débuts, l'AFNIC a toujours souhaité veiller à la stabilité technique  
indom de son extension.  
indom Pour autant, le zonecheck apparaît presque comme un anachronisme  
indom aujourd'hui. Très peu de registres l'imposent au niveau mondial et il est  
indom souvent incompris des utilisateurs.

indom L'AFNIC n'a à ce titre pas aidé sa propre cause en pratiquant longtemps un  
indom système de zonecheck obscur, avec un zonecheck interne à l'AFNIC utilisé  
indom pour vérifier la bonne configuration des noms mais pourtant fonctionnant de  
indom manière différente et donnant ainsi des résultats différents de ceux affichés  
indom par le zonecheck « public ».

indom Certains considèrent donc le zonecheck comme un frein au développement du  
indom .FR, sachant qu'il impose une contrainte supplémentaire, parfois perçue  
indom comme opaque, lors de la procédure d'enregistrement d'un nom.

indom INDOM considère le principe d'un zonecheck permettant de maintenir un  
indom certain niveau de « propreté technique » à une extension comme utile.

indom Néanmoins, nous comprenons les arguments faisant état de la complexité  
indom accrue que ce type de vérification amène.

indom Notre suggestion est donc d'adopter le système déjà utilisé par  
indom certains registres avec deux statuts différents pour un nom : soit un  
indom nom est considéré comme « actif » et il doit dans ce cas être  
indom correctement configuré au niveau de ses DNS, soit il prend un autre  
indom statut, « en veille » par exemple, et n'est pas tenu d'être configuré de  
indom la sorte.

indom L'avantage de ce deuxième statut est de permettre à ceux qui ne maîtrisent pas la complexité des DNS ou qui  
indom veulent simplement protéger une nouvelle idée pour l'exploiter plus tard, de procéder rapidement et sans  
indom contrainte à l'enregistrement du nom correspondant. Le nom « en veille » n'est pas fonctionnel sur Internet mais  
indom peut le devenir à tout moment en configurant simplement les serveurs DNS. Comme il n'est pas fonctionnel, il  
indom ne représente donc pas une menace pour la stabilité technique de l'extension.